

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 6	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 mai 2015

Vote(s) pour : 37  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 18 mai 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

### Point n°2015-05-18-BD-3 :

**Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDM pour l'année 2015.**

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU les statuts de l'EPCC ESAL-CEFEDM,  
VU le Budget Primitif de l'EPCC ESAL-CEFEDM, voté le 15 décembre 2014,  
VU le Budget Primitif de Metz Métropole voté par délibération du Conseil de Communauté du 13 avril 2015,

DECIDE d'attribuer à l'EPCC ESAL-CEFEDM une contribution financière totale à hauteur de 2 112 020 € pour l'année 2015 versée trimestriellement. Un premier versement de 633 606 € correspondant à 30 % de la participation 2014 a été effectué par anticipation sur le Budget Primitif 2015, sur présentation du budget prévisionnel 2015 de l'EPCC, approuvé par le Conseil d'Administration. Les autres versements se feront sur demande de l'Etablissement accompagnée d'un plan de trésorerie, et le solde, sur demande de l'Etablissement accompagnée d'un plan de trésorerie actualisé, du bilan 2014, du Compte de résultat 2014 et du Compte-rendu d'activité 2014 de l'ESAL-CEFEDM.

Pour extrait conforme  
Metz, le 19 mai 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Hélène KISSEL

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 18 mai 2015.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Désignation de représentants de Metz Métropole à l'EPFL et au CHS de Jury.	2	
<b>Point 2</b> – Conseil de développement durable de Metz Métropole. <i>Annexe</i> : Principes généraux d'organisation et de fonctionnement. <i>Annexe</i> : Composition du Conseil de développement durable	1	
<b>Point 3</b> – Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDEM pour l'année 2015.	1	
<b>Point 4</b> – Contribution financière à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour l'année 2015.	1	
<b>Point 5</b> – Signature d'un contrat de coproduction "Le Turc en Italie" : <i>Annexe</i> : Contrat de coproduction.	1	
<b>Point 6</b> – Affectation de l'Autorisation de Programme "Réfection des toitures de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole".	1	
<b>Point 7</b> – Affectation de l'Autorisation de programme "Accessibilité du réseau" dans le cadre du transport urbain.	1	
<b>Point 8</b> – Installation de caméra de vidéoprotection dans les transports publics urbains : Affectation partielle de l'Autorisation de programme "Sécurité et télésécurité du réseau".	1	
<b>Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 2 accompagnées d'annexes.</b>		



Fait à Metz, le 20 mai 2015

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

